

Consignes aux auteurs et aux autrices

Envoi des textes

L'article est envoyé en document attaché, en format *word*, à la personne du Comité de rédaction avec qui l'auteur ou l'autrice est en contact. Cette personne du Comité de rédaction effectue la première relecture, voire les premières demandes de modifications, avant de proposer l'article au Comité de lecture.

Présentation de l'article

Informations sur l'auteur ou l'autrice : Intégrer à l'article la fonction professionnelle exercée par l'auteur ou l'autrice et le lieu d'activité professionnelle (pour publication), ainsi qu'un courriel de contact et une adresse postale (uniquement pour le Comité de rédaction).

Titre : L'article doit avoir un titre clair, aussi court que possible, et peut proposer un sous-titre précisant l'orientation du propos.

Nombre de signes : La taille usuelle des articles pour le dossier thématique est d'environ 14 000 à 20 000 signes (espaces compris), exceptionnellement nous acceptons des textes plus longs.

La taille des articles destinés aux Rubriques n'est pas fixée et dépend du propos ; cela se discute au départ avec la personne de contact.

Texte : Il est envoyé en police Calibri 12. Le texte est justifié, sans retrait, saisi en interligne de 1,5. Les notes figurent en bas de chaque page. Sont à bannir les puces et les mises en forme automatiques.

Terminologie : La *Revue [petite] enfance* est une revue multidisciplinaire, scientifique et professionnelle à la fois ; nous remercions les auteurs et les autrices de faire un effort particulier de rédaction afin que les articles soient accessibles à des non-spécialistes. Tous les acronymes utilisés sont à expliciter lors de leur première apparition.

Italiques : Hormis les longues citations, l'italique est réservé aux mots non francophones (p.ex. le *care*) et aux noms de revues ou de journaux cités dans le texte. Les noms d'associations, de collectifs, d'entreprises, etc., s'écrivent en caractères romains (normaux) et non en italique, même s'ils sont en langue étrangère.

Notes : En bas de page, à limiter au maximum, appel de note automatique et sans parenthèse. Les références bibliographiques complètes ne sont pas mises en note, mais à la fin de l'article. En revanche, les journaux, émissions de radio, blogs etc., sont mis en note, mais pas dans la bibliographie en fin d'article.

Pour les Citations, les Références, la Bibliographie, et tous les autres cas de figure, les auteurs et les autrices appliquent les normes APA 7 :

<https://www.scribbr.fr/normes-apa/normes-apa-7/>